

L'An deux mille vingt-deux, le huit avril le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le 31 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire

**PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, MOUTTE MICHEL, MARTY PHILIPPE, ALLAIS BERNADETTE (POUVOIR DE NICOLE TERRASSE), JABERG MAUDE, JOUBERT LAURENT, LABIAU ANNE, MASCHIO JEAN-PIERRE**

**ABSENTS EXCUSES : TERRASSE NICOLE (POUVOIR A BERNADETTE ALLAIS)**

**ABSENTS : LAURANS MATHIEU, BLANC MYRTILLE**

**SECRETARE DE SEANCE : MOUTTE MICHEL**

PRESENTS : 8

POUVOIRS : 1

SUFFRAGES EXPRIMES : 9

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 31 mars 2022

Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 8 heures

Le compte rendu de la séance du 07 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

.....

**Demande de subvention aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme – Reconstruction cabane pastorale de l'Ouragan - alpage de Chalvet – programme 7.6.2 du PDRR PACA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille de l'état d'avancement du dossier concernant l'amélioration pastorale.

Le projet consiste à la reconstruction de la cabane pastorale de l'Ouragan située en haut de l'alpage de Chalvet. Celle-ci étant devenue trop vétuste et insalubre, il y a lieu de la refaire dans sa totalité.

Le montant total du projet, travaux et maîtrise d'œuvre, s'élève à 165 024 euros HT

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre du dispositif 7.6.2 du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur : Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **DECIDE** de présenter ce dossier dans le cadre dispositif 7.6.2 du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur : Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Région (FEADER)	75%	123 768 euros
- Autofinancement	25 %	41 256 euros
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et pièces.

**Demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000 – Restauration du canal de Péas au Col de la Crêche - programme 7.6.4 du PDRR PACA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de Château-Ville-Vieille du projet de restauration du canal de Péas au Col de la Crêche.

Le projet consiste à la remise en état d'une partie de l'ancien canal de Péas

Le montant total du projet s'élève à **12 500** € HT

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre d'un contrat Natura 2000 -dispositif 7.6.4 du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

- **DECIDE** de présenter ce dossier dans le cadre d'un contrat Natura 2000 -dispositif 7.6.4 du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur : Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat	4 112.50 €
- Europe (FEADER)	4 637.50 €
- Autofinancement	3 750.00 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et pièces.

Séance levée à 8h30

Le Maire  
**Jean-Louis PONCET**

